

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U
2021
RIUNIONE DI U 30 DI SETTEMBRE È DI U 1^{MU}
D'UTTOBRE 2021

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DU 30 SEPTEMBRE ET 1^{ER}
OCTOBRE 2021
2021/O2/O36

**REPONSE DE MADAME LAUDA GUIDICELLI-SBRAGGIA
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME CATHY COGNETTI-TURCHINI
AU NOM DU GROUPE UN SOFFIU NOVU UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LA
CORSE**

**OBJET : Prise en compte du handicap en milieu rural : recrutement et formation
d'auxiliaires de vie scolaire**

Madame la Conseillère à l'Assemblée de Corse,

Je suis, comme vous, très attachée à la scolarisation des enfants en situation de handicap et à la notion d'école inclusive comme l'entend l'esprit de la Loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Aussi, je m'attelle chaque jour, au sein de la Maison des Personnes Handicapées, la MDPH que j'ai l'honneur de présider, à favoriser l'inclusion et l'insertion de ce public en milieu ordinaire.

Concernant les élèves en situation de handicap, la tâche est particulièrement complexe car elle nécessite l'articulation de mes services, de ceux de l'éducation nationale mais également ceux monde associatif. A ce titre, nous pouvons nous prévaloir d'une collaboration forte où l'intérêt de l'enfant apparait comme un fil d'Ariane inébranlable et incontournable.

Comme vous le savez en votre qualité de membre de la Commission exécutive de la MDPH mais aussi en tant que membre de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) , l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH évalue l'ensemble des demandes déposées au sein de mes services afin de formuler une proposition la CDAPH qui reste souveraine.

Celle-ci notifie chacune des décisions dans des délais qui nous placent parmi les deux MDPH les plus rapides de France, si l'on se réfère aux statistiques relatives à la centaine de structures en activité.

Pour les demandes relatives à la scolarité des enfants, notamment pour la mise à disposition d'accompagnants d'élèves en situation de handicap, les fameux AESH, individualisés ou mutualisés, la procédure reste identique.

L'ensemble des demandes est traité à la fin de l'année scolaire afin que toutes les mesures nécessaires soient mises en œuvre à la rentrée suivante.

Bien évidemment le rôle de l'équipe pluridisciplinaire est de déterminer au mieux le besoin de l'enfant au regard de ses difficultés quel que soit son lieu de vie et de scolarisation.

Néanmoins, le financement et la gestion de ces personnels ne relèvent absolument pas de la compétence de la Collectivité de Corse mais de celle des Directions des Services Départementaux de l'Education Nationale et du Rectorat. Nous n'avons malheureusement aucune autorité ou position hiérarchique qui pourrait influencer leurs recrutements ou affectations.

Par conséquent, après avoir été alertée par plusieurs parents, j'ai saisi la Rectrice de l'Académie afin qu'elle déploie les moyens nécessaires au bon fonctionnement de leur scolarité. Cette dernière ne doit en aucun cas être altérée par des manquements d'ordre humain ou budgétaire et, même si nous n'avons aucun pouvoir de coercition, nous ne pouvons tolérer ceci et avons toujours agi pour trouver des solutions, notamment lorsqu'il s'est agi de faciliter le pourvoi de postes vacants en milieu rural. Et je me retourne vers Juliette Ponzevera qui à l'époque siégeait en CDAPH, comme c'était l'état le cas d'un enfant dans le Cap corse, qui n'avait pas d'accompagnant et qui par le biais de coups de fil avait pu trouver une personne qui avait pris en charge cet et qui avait pu être scolarisé.

J'ai été destinataire hier de la réponse de la rectrice qui m'indique qu'à la date du 24 septembre, ce ne sont pas 25 mais 6 élèves (1 en Pumont et 5 en Cismonte) sur les 323 élèves concernés qui restent en attente d'une prise en charge par un AESH, mais qui m'assure que les procédures de recrutement étant en cours.

Je profite également de cette intervention pour rappeler la qualité du travail réalisé par chaque agent sur le terrain, et l'investissement de l'ensemble des acteurs qui participent de près ou de loin au traitement de ces demandes et au respect des préconisations et recommandations pédagogiques.

J'ai ainsi parfaitement compris votre inquiétude et espère vous avoir rassuré tout en vous rappelant qu'il nous appartient, comme vous le faites, de rester vigilants afin que notre niveau d'exigence favorise une scolarité confortable et brillante pour tout à chacun, quel que soit les difficultés, le handicap ou l'environnement.